

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er février 2006

---

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 517

présenté par  
MM. Charzat, Blazy, Le Bouillonnet, Durand, Christian Paul,  
Mmes Clergeau, Lignières-Cassou, MM. Gorce, Le Garrec, Lurel,  
Floch, Vidalies, Mmes Robin-Rodrigo, Pérol-Dumont, Néri  
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE 16**

Compléter l'avant-dernière phrase de l'alinéa 7 de cet article par les mots :

« et de représentants des associations qui concourent à la réalisation de l'Agence prévue à l'article L. 121-14. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.